

Procès-Verbal

Séance du 14 Mars 2023

L' an 2023 et le 14 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, EN MAIRIE sous la présidence de Monsieur MEREAU Pascal, Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : CUVIGNY Noémie, SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, LEVEQUE Arnaud, PETIT Hervé

Excusé : M. DESNOUES Philippe

Absent : Mme BRUNET Aurélie

Secrétaire de séance : Mme Sabine VAGNAT

Le quorum : 6 (article L2121-17 du CGT) quorum atteint

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION COMPTE GESTION 2022 - 2023_03_01

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - 2023_03_02

SECURISATION ET AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE SUR LA RD 12 : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT-DETR (annule et remplace la délibération n°2023_01_01 du 10/01/2023) - 2023_03_03

SECURISATION ET AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE SUR LA RD 12 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL-REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (annule et remplace la délibération n°2023_01_02) - 2023_03_04

PROPOSITION DE CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVE A L'OPERATION DE SECURISATION ET AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE SUR LA RD 12. - 2023_03_05

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VILLEQUIERS ET LA CDC LA SEPTAINE POUR LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA MICROSTATION - 2023_03_06

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023 est adopté à l'unanimité

APPROBATION COMPTE GESTION 2022 réf : 2023_03_01

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de Villequiers de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 de la commune de Villequiers. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 réf : 2023_03_02

FONCTIONNEMENT :	Recettes ...346 390,76 €	Dépenses ...315 468,79 €
	Excédent de clôture : 30 921,97 €	
INVESTISSEMENT :	Recettes 124 328,52 €	Dépenses .. 38 922,27 €
	Excédent de clôture : 85 406,25 €	
INVESTISSEMENT - Restes à Réaliser :		Dépenses ... 20 084,06 €

Hors de la présence de Monsieur Pascal MEREAU maire, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2022.

SECURISATION ET AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE SUR LA RD 12 : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT-DETR (annule et remplace la délibération n°2023_01_01 du 10/01/2023) réf : 2023_03_03

Monsieur le maire présente le projet, élaboré par les services du Conseil Départemental du CHER (CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES), de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce sur la RD12

Ces travaux permettraient :

- la diminution des vitesses sur la RD12
- la sécurisation des cheminements piétons
- la favorisation des écoulements pluviaux

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 93 110,80 € HT auquel il convient d'ajouter les dépenses annexes (assistance technique, levé topographique, contrôle et inspection des réseaux) d'un montant de 8 950,20 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le projet est éligible à une aide de l'Etat selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	93 110,80 €	ETAT-DETR (35 %)	35 721,35 €
Devis Assistance Technique	3 762,00 €	DEPARTEMENT Amendes de Police (plafond fixé à 25 000 €)	25 000,00 €
Levé topographique	1 800,00 €	Fonds Propres	41 339,65 €
Contrôle et inspection des réseaux	3 388,20 €		
TOTAL HT =		102 061,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- ADOPTE le projet de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce sur la RD12, ainsi que les dépenses annexes (assistance technique, levé topographique, contrôle et inspection des réseaux) pour un montant total de 102 061,00 € HT ;
- ADOPTE le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention de 35 721,35 € auprès de l'Etat correspondant à 35 % du montant du projet ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

SECURISATION ET AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE SUR LA RD 12 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL-REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (annule et remplace la délibération n°2023_01_02) réf : 2023_03_04

Monsieur le maire présente le projet, élaboré par les services du Conseil Départemental du CHER (CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES), de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce sur la RD12

Ces travaux permettraient :

- la diminution des vitesses sur la RD12
- la sécurisation des cheminements piétons
- la favorisation des écoulements pluviaux

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 93 110,80 € HT auquel il convient d'ajouter les dépenses annexes (assistance technique, levé topographique, contrôle et inspection des réseaux) d'un montant de 8 950,20 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	93 110,80 €	ETAT-DETR (35 %)	35 721,35 €
Devis Assistance Technique	3 762,00 €	DEPARTEMENT Amendes de Police (plafond fixé à 25 000 €)	25 000,00 €
Levé topographique	1 800,00 €	Fonds Propres	41 339,65 €
Contrôle et inspection des réseaux	3 388,20 €		
TOTAL HT =		102 061,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- ADOPTE le projet de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce sur la RD12, ainsi que les dépenses annexes (assistance technique, levé topographique, contrôle et inspection des réseaux) pour un montant total de 102 061,00 € HT ;
- ADOPTE le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention de 25 000,00 € auprès du Conseil Départemental ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

PROPOSITION DE CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVE A L'OPERATION DE SECURISATION ET AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE SUR LA RD 12. réf : 2023_03_05

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la convention n° C0344 proposée par l'agence Cher Ingénierie des Territoires pour une mission d'assistance technique dans le cadre de l'opération de sécurisation et aménagement d'une liaison douce sur la RD 12.

Pour un montant de 3 762,00 € HT, l'Agence apportera son assistance à la réalisation de ce projet en ce qui concerne :

- la consultation des entreprises (élaboration du document unique de consultation, analyse des offres, réunion choix des entreprises)
- le suivi des travaux et réception (réunion de lancement, surveillance et réunions de chantier, réception des travaux)

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal :

- accepte la convention n°C0344 de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires pour une mission d'assistance technique dans le cadre de l'opération de sécurisation et aménagement d'une liaison douce sur la RD 12.
- autorise Monsieur le maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VILLEQUIERS ET LA CDC LA SEPTAINE POUR LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA MICROSTATION réf : 2023_03_06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention, du 22 avril 2016, pour le financement de la microstation mutualisée entre l'école, la mairie, l'ancienne poste et le logement locatif situés à Villequiers ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de La Septaine en date du 13/03/2023

Considérant qu'il convient de répartir les charges de fonctionnement et d'entretien de la dite microstation entre les deux collectivités ;

Considérant qu'il convient d'établir une convention entre les deux parties ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la répartition des charges de fonctionnement et d'entretien de la microstation entre les deux collectivités à hauteur de 50% pour chacune des deux parties,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Complément de procès-verbal :

- SDE18 - mise en lumière lavoir place du 11 novembre : projet reporté en 2024.

Questions diverses :

- course VTT du 19/03/2023 : prise en charge par la commune de l'achat de 12 bouquets.
- Associations communales : Hervé PETIT est en charge de contacter ou réunir toutes les associations de la commune pour obtenir leur bilan financier, leur calendrier prévisionnel de manifestations etc...
- Informations aux habitants : une réunion publique sera organisée courant juin (date restant à définir) pour présentation des projets de travaux 2023-2024 (aménagement des points d'apports volontaires et du parking du cimetière, travaux de busage de fossés, réfection de voirie, enfouissement réseaux électriques et télécommunications route de Baugy, sécurisation et aménagement d'une liaison douce RD12, etc...).
- Salle des Associations : il est demandé à l'ensemble du conseil de réfléchir, pour une prochaine séance, à des tarifs pour la mise en location de cette salle. Tarifs qui seront différents en fonction des saisons (été/hiver) et des locataires (commune/hors commune)
- RPI GRON/ETRECHY/VILLEQUIERS : devant la menace d'une fermeture de classe à Etréchy, Noémie CUVIGNY informe l'assemblée que le matin même, afin de manifester leur mécontentement, les parents d'élèves ont bloqué l'accès de l'école (les élèves et leurs institutrices étant accueillis à la salle des fêtes). A 12h, une délégation de ces parents d'élèves a été reçue à Bourges par le directeur d'académie. N'ayant pas obtenu satisfaction à leurs doléances, cette délégation de parents appelle à manifester devant la préfecture le jeudi 16 mars à 16h30 pendant la tenue de la CDEN. Les médias (le Berry Républicain et France bleu Berry) ainsi que les réseaux sociaux relayent cette menace de fermeture de classe sur le RPI.
- Route de la Garenne/Rue de la Liberté : rendez-vous prévu le mercredi 12 avril avec le CGR de

SANCOINS pour implantation compteur trafic et radar vitesse.

- Agenda : commission budget mardi 21/03 à 18h et vote budget 2023 mercredi 12 avril à 18h30.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 03/04/2023

Le Maire

Pascal MEREAU



La Secrétaire de séance

Sabine VAGNAT

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal le : **11 AVR. 2023**
Mise en ligne sur le site internet et affiché en mairie le : **12 AVR. 2023**